

ASSC CFC

Formation en école-stage avec maturité intégrée

(année scolaire 2027-2028)

Volée 2027-2030

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle santé – social ESSG
Berufsfachschule Soziales-Gesundheit ESSG

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

Assistante / assistant en soins et santé communautaire CFC – Formation initiale en école-stage avec maturité intégrée (MP1)

1. Objectif

Formation théorique et organisation de la formation pratique sous forme de stages dans différentes institutions dans le but d'obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) d'ASSC ainsi que la maturité professionnelle santé et social.

2. Avantages de la formation

> Formation offrant une formule 2 en 1 concentrée sur une durée de 3 ans
> Très bonne préparation professionnelle pour l'entrée dans une HES
> Programme ciblé santé / social
> Intégration dans différents milieux professionnels, par le biais de 3 à 5 stages différents d'une durée de 6 mois à 1 an
> Accompagnement par des enseignant-e-s expert-e-s dans leur métier
> Alternance entre formation théorique et formation pratique
> Salaire dès la 2ème année

3. Formation

Pour cette offre de formation, l'Ecole professionnelle Santé - Social (ESSG) est l'employeur. Un contrat d'apprentissage sur 3 ans est signé avec l'école. La formation comprend une partie théorique (cours) et une partie pratique sous forme de stages dans différentes institutions (EMS, hôpitaux, soins ambulatoires, handicap, différentes institutions psychiatriques et pédiatriques).

4. Conditions d'admission

> Scolarité obligatoire achevée
> Stage de 6 jours au minimum en tant qu'ASSC dans au moins deux des domaines suivants : home, hôpital, institution pour personnes souffrant d'un handicap, soins à domicile, psychiatrie ; le stage doit être validé selon le document d'appréciation de stage
> Procédure de sélection en raison du nombre de places limité, comprenant l'analyse du dossier de candidature et un entretien ainsi que l'examen d'admission à la MP1 (si requis)
> Conditions d'admission à la maturité intégrée MP1 selon critères fixés par le SFP, voir sur le site de l'ESSG > ASSC > ASSC Formation initiale avec maturité intégrée (école-stage)
> Personne domiciliée dans le canton de Fribourg ou autorisée par son canton de domicile à effectuer une formation dans le canton de Fribourg

5. Débouchés

> Accès direct au marché du travail
> Admissibilité dans une HES (Bachelor en Soins infirmiers, Bachelor de Sage-femme, Bachelor en Physiothérapie ou en Ergothérapie)
> Admissibilité à une formation de niveau ES (Infirmier ES / Infirmière ES, Ambulancier / Ambulancière ES, Technicien / Technicienne ES en salle d'opération)

6. Lieux de cours

> Branches professionnelles : Ecole professionnelle Santé - Social (ESSG), Route de Grangeneuve 4, 1725 Posieux
> Branches de maturité : Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Derrière- les-Remparts 5, 1700 Fribourg
> Cours interentreprises : OrTra Santé-Social, Z.I. le Vivier 15, 1690 Villaz-St-Pierre

7. Contenu du plan de formation

> Professionnalisme et orientation client
> Soins et assistance
> Crises, urgences et situations exigeantes
> Actes médico-techniques
> Maintien de la santé, promotion de la santé et hygiène
> Organisation de la vie quotidienne
> Intendance
> Administration et logistique

8. Durée et organisation

> Durée de formation : 3 ans
> Une journée d'accueil obligatoire est prévue pour les 1ères années durant la semaine du 23 au 27 août 2027. Début des cours la semaine du 30 août au 3 septembre 2027

9. Jours de cours et calendrier scolaire 2027-2028

> 1ère année : mercredi après-midi et jeudi toute la journée à l'EPAI ; vendredi toute la journée à l'ESSG
> 2ème année : lundi toute la journée et vendredi après-midi à l'EPAI ; mardi toute la journée à l'ESSG
> 3ème année : jeudi après-midi et vendredi toute la journée à l'EPAI ; jeudi matin à l'ESSG

10. Calendrier de l'année scolaire

Calendrier 27-28 > www.fr.ch/essg > Personnes en formation > Horaires et calendriers scolaires

11. Financement

Frais de base (sous réserve de modifications) :

> CHF 120.-/an en 1ère & 2ème années, CHF 45.- en 3ème année
> Supports de cours commandés par l'apprenti-e : env. CHF 550.- pour les 3 ans
> Frais d'assurance accident pris en charge par l'ESSG en 1ère année et retenus sur le salaire pour les 2ème et 3ème années
> Rémunération mensuelle brute dès la 2ème année : CHF 350.-/mois en 2ème année, CHF 1'320.-/mois en 3ème année

12. Procédure d'admission et inscription

Le formulaire d'inscription ainsi que la liste des documents et annexes à joindre impérativement au dossier d'admission sont disponibles sur la page Internet : www.fr.ch/essg > ASSC > ASSC Formation initiale avec maturité intégrée (école-stage) > Documents > Formulaire – Demande d'admission

Le délai de candidature pour tout dossier de demande d'admission pour la formation ASSC initiale en école-stage est fixé au **1er mars 2027**, avec décision d'engagement en avril 2027.

Si votre candidature répond aux critères d'admission sans examen pour la maturité (section prégymnasiale par exemple), nous vous invitons à nous transmettre votre dossier complet jusqu'au **07 décembre 2026**, dès lors vous pourrez recevoir une décision d'engagement au début février 2027.

13. Contact

Ecole professionnelle Santé - Social ESSG, essg@edufr.ch, 026 305 56 27

Version du 14.07.2026 VF